

Concours Général Agricole

Le concours est ouvert à tous les transformateurs, qu'ils soient individuels, artisans, coopératives ou industriels.

Ce concours des produits issus de palmipèdes gras regroupe 7 catégories :

- **Foies gras entiers de canard en conserve** – DLC supérieure à 24 mois (assaisonnement simple ; assaisonnement divers ; aromatisé à la truffe).

- **Foies gras entiers de canard en semi-conserve** – DLC inférieure à 3 mois ; DLC supérieure à 3mois (assaisonnement simple ; assaisonnement divers).

- **Foies gras entiers d'oie en conserve** – DLC supérieure à 24 mois (assaisonnement simple ; assaisonnement divers ; aromatisé à la truffe).

- **Foies gras entiers d'oie en se-**

mi-conserve – DLC inférieure à 3 mois ; DLC supérieure à 3mois (assaisonnement simple ; assaisonnement divers).

- **Magrets de canard fumés ou séchés** (tranchées ; non tranchés).

- **Rillettes pur canard** (nature, assaisonnement simple ; aromatisées, assaisonnement divers ; au foie de canard 20 à 40 % de foie gras de canard).

- **Rillettes pur oie** (nature, assaisonnement simple ; aromatisées, assaisonnement divers ; au foie de canard 20 à 40 % de foie gras d'oie).

Les droits d'inscription sont fixés sur un barème qui prend en compte des frais de dossier et des frais par échantillon présenté. Un tarif réduit est accordé pour les concurrents

dont le chiffre d'affaires est inférieur à 450 000 €. Un justificatif est obligatoire.

Le concours se déroulera le samedi 23 février 2013, dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, Porte de Versailles à Paris. Des professionnels de la filière pourront s'inscrire parmi les dégustateurs.

Inscriptions avant le 17 octobre prochain sur internet : www.concours-agricole.com de la catégorie «Produits issus de palmipèdes gras».

Pour tout renseignement, contactez le Pôle Aviculture de la Chambre d'Agriculture au 05.62.61.77.40.